



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

### Faculté

**Droit & Sciences Politiques**

### Références de la session

Numéro de la session	Date	Session	
		Ordinaire	Extraordinaire
N° 02	28/02/2023	■	

#### Textes de référence :

1. Décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université, modifié et complété (art. 43 à 47) ;
2. Arrêté n° 53 du 5 mai 2004 fixant les modalités de fonctionnement du Conseil scientifique de la Faculté ;
3. Arrêté n° 579 du 24 mai 2022 fixant la liste nominative des membres du Conseil scientifique de la Faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa ;
4. Note de M. le Secrétaire général n° 1500 du 25 décembre 2019.

### Domaines de délibération du conseil scientifique de faculté

Conformément à l'article 45 du décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 suscité, le conseil scientifique de faculté délibère sur :

1. L'organisation de l'enseignement et son contenu,
2. L'organisation des travaux de recherche,
3. Les propositions de programmes de recherche,
4. Les propositions de création ou de suppression de départements et/ou de filières et d'unités et de laboratoires de recherche,
5. Les propositions d'ouverture, de reconduction et/ou de fermeture des filières de post-graduation et le nombre de postes à pourvoir,
6. Les profils et les besoins en enseignants.

Il est, en outre, chargé :

7. D'agrèer les sujets de recherche de post-graduation et en propose les jurys de soutenance,
8. De proposer les jurys d'habilitation universitaire,
9. D'examiner les bilans d'activités pédagogiques et scientifiques de la faculté qui sont transmis par le doyen de la faculté au recteur de l'université, accompagnés des avis et recommandations du conseil.

Il est saisi de toutes autres questions d'ordre pédagogique ou scientifique qui lui sont soumises par le doyen

Le conseil scientifique de faculté exerce les prérogatives du conseil scientifique de l'unité de recherche prévu à l'article 16 du décret exécutif n°99-257 du 16 novembre 1999, fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des unités de recherches. En cette qualité, il étudie et émet son avis en particulier en ce qui s'en suit:

1. Les projets de recherches de l'unité et son programme d'activités,
2. L'organisation des travaux scientifiques et technologiques,
3. La création et suppression des équipes de recherche.

# 1. Liste des présents aux travaux du conseil scientifique de la faculté

## Membres du conseil scientifique de la faculté <sup>1</sup>

N°	Nom et Prénom	Qualité	Emargement
1	AÏSSAOUI Azedine	Président du conseil scientifique Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public	
2	BERRI Noureddine	Doyen de la Faculté	
3	MAÏFI Laziz	Vice-Doyen Enseignements	
4	ALLAM Lyès	Vice-Doyen PG recherche & Rel. Ex.	
5	IRATEN Abdallah	Chef département Ens. de base	
6	BEZGHICHE Boubekour	Chef département droit privé	
7	TEBRI Arezki	Chef département droit public	
8	MAZIZ Abdesslem	Président Comité sc. Dép. Ens. base	
9	HAROUNE Noura	Présidente Comité sc. Dép. Droit privé	
10	NATOURI Karim	Président Comité sc. Dép. Droit public	
11	BOUDA Mohand Ouamar	Représentant enseignants de rang magistral dép. Ens. de base	
12	AMIROUCHE Hania	Représentante enseignants de rang magistral dép. Ens. de base	
13	BARKANI Amar	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public	
14	KEBAÏLI Tayeb	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé	
15	OUSIDHOUM Youcef	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé	
16	TOUATI Nassera	Directrice de Laboratoire	
17	BENKHALED Saadi	Représentant Maîtres-assistants	
18	KADOUM Mohamed	Représentant Maîtres-assistants	
19	HACHEMAOUI Nabil HACHEMAOUI	Responsable de la Bibliothèque	

<sup>1</sup> Conformément à l'arrêté n° 579 du 24 mai 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique de la faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa.

## Membres du conseil scientifique absents

N°	Nom et Prénom	Qualité
/	/	/

### I- Ordre du jour de la session

1. Validation de projets de Thèses de 3<sup>ème</sup> cycle en vue de l'obtention du Doctorat (LMD) ;
2. Validation de supports scientifiques ;
3. Validation de supports pédagogiques ;
4. Adoption de critères de sélection d'admissibilité au programme de mobilité de courte durée et de perfectionnement à l'étranger
5. Demande d'intégration du comité scientifique de la Revue Académique de la Recherche Juridique.

### II- Déroulement des travaux de la session <sup>2</sup>

#### **Point n° 1 : Validation de Projets de Thèses de 3<sup>ème</sup> cycle en vue de l'obtention du Doctorat (LMD) :**

##### **1- Présentation du dossier**

Le Conseil a procédé à l'examen d'un point de l'ordre du jour ayant trait à la validation de douze (12) projets de thèses de 3<sup>ème</sup> cycle en vue de l'obtention du doctorat (LMD) dans les quatre (04) spécialités en Droit administratif, en Droit privé, en Droit des affaires, en Droit pénal et sciences criminelles pour l'année universitaire 2022-2023, formations habilitées par arrêté n°960 du 5 décembre 2022.

Le Conseil a procédé à l'examen du dossier et ce conformément :

- du décret exécutif n° 22-208 du 05 juin 2022 fixant le régime des études et de la formation en vue de l'obtention des diplômes de l'enseignement supérieur;
- de l'Arrêté n°991 du 1 aout 2022 fixant les modalités d'accès et d'organisation de la formation de troisième cycle et les conditions de préparation et de soutenance de la thèse de doctorat ;
- de la Note n° 960/D.G.E.F./2022 du 5 décembre 2022 relative aux modalités d'organisation du concours d'accès à la formation de troisième cycle en vue de l'obtention du diplôme de Doctorat au titre de l'année universitaire 2022-2023.

##### **2 - Résolutions**

Au vu du procès-verbal de délibération du Conseil scientifique du 07 février 2023 validant les résultats du concours d'accès à la formation doctorale de troisième cycle (LMD) et autorisant les étudiants admis par ordre de mérite à s'inscrire en première année de 3<sup>ème</sup> cycle en vue de l'obtention du doctorat (LMD) en Droit administratif, en Droit des affaires, en Droit privé, en Droit pénal et sciences criminelles pour l'année universitaire 2022-2023 ;

Après approbation des projets de thèses par le Comité de Formation Doctorale ;

Après délibération, le Conseil scientifique valide les Projets de Thèses présentés par les étudiants doctorants et agréés par les directeurs de thèses comme suit :

---

<sup>2</sup> Le nombre de points est fixé conformément aux points inscrits à l'ordre du jour.

**1 - Doctorat en droit administratif :**

Nom et prénom	Directeur de thèse	Intitulé de la thèse	Date de la 1 <sup>ère</sup> inscription
<b>HAMZI Radhia</b>	BEZGHICHE Boubekeur (MCA)	دور البلدية في رقابة مجال التهيئة والتعمير	2022-2023
<b>DJAMAI Souhila</b>	BEZGHICHE Boubekeur (MCA)	المسؤولية الإدارية في مجال التعمير	2022-2023
<b>HADRI Ferial Louiza</b>	BELLOUL Fahima (MCA)	الإدارة الالكترونية كألية لإصلاح وتحسين الخدمة العمومية في الجزائر	2022-2023

**2- Doctorat en droit des Affaires :**

Nom et prénom	Directeur de thèse	Intitulé de la thèse	Date de la 1 <sup>ère</sup> inscription
<b>SOUED Nasser</b>	AISSAOUI Azedine (Prf)	نظام المسؤولية وقانون الضبط الاقتصادي	2022-2023
<b>KHEDIRI Soumaya</b>	BERRI Nouredine (Prf)	التحليل الاقتصادي للقانون وقانون المنافسة	2022-2023
<b>ZAIDI Farouk</b>	ALLAM Lyes (MCA)	ضبط المرافق العامة الشبكية في القانون الجزائري	2022-2023

**3 - Doctorat en droit privé :**

Nom et prénom	Directeur de thèse	Intitulé de la thèse	Date de la 1 <sup>ère</sup> inscription
<b>OUAZENE Fahima</b>	ATMANI Karima (MCA)	النظام القانوني للمهني العقاري	2022-2023
<b>MEZZAI Lydia</b>	TEBAA Nadjet (MCA)	العقد في ظل البيئة الرقمية	2022-2023
<b>ALIOUI Salim</b>	BENHELLAL Nadir (MCA)	الرقمنة على ضوء أحكام التشريع الجزائري: أي فعالية للقاعة القانونية	2022-2023

**4 - Doctorat en droit pénal et sciences criminelles :**

Nom et prénom	Directeur de thèse	Intitulé de la thèse	Date de la 1 <sup>ère</sup> inscription
<b>MOKRANI Manal</b>	AMIROUCHE Hania (MCA)	العدالة التصالحية البديل للعدالة الجنائية - دراسة مقارنة -	2022-2023
<b>HABCHI Zine El Abbidine</b>	TEBACHE Azzeddine (Pr)	عولمة القاعدة الجزائية في مجال مكافحة الجريمة الالكترونية	2022-2023
<b>BALIT Aissa</b>	TAHIR Rabah (MCA)	تنفيذ الأحكام الجزائية بين القانون الوطني والنظام الأساسي للمحكمة الجنائية الدولية	2022-2023

5- Doctorat en droit des Affaires : ( magister mention : assez bien )

Nom et prénom	Directeur de thèse	Intitulé de la thèse	Date de la 1 <sup>ère</sup> inscription
BOUZNA Sadjia	MAIFI Laziz ( Pr )	الرقابة المسبقة للمراقب المالي على الصفقات العمومية كآلية لمنع الفساد	2022-2023

**Point n° 2 : Validation de supports scientifiques :**

**1. Présentation des dossiers**

Le Conseil a été saisi en vue de valider un (01) ouvrage scientifique présenté par :

1 – Mme **TEBAA Nadjjet**, Maître de conférences classe A, ouvrage commun intitulé :

الجديد في قانون الشركات الجزائري وفقا للأحكام المعدلة (حسب آخر تعديل القانون التجاري، بموجب القانون رقم 09-22، 2023، دار بلقيس، الجزائر، 158 صفحة.

Dépôt légal : 2023

ISBN : 978 9947 33 209 2

**2. Résolutions**

Au vu du contenu de l'ouvrage qui se décline comme un ouvrage scientifique ;

Après examen de l'ouvrages en cause et s'être assuré qu'il répond aux normes pédagogiques et scientifiques communément admises, le Conseil scientifique le valide au titre d'ouvrage scientifique destinés à la communauté universitaire.

**Point n° 3 : Validation de supports pédagogiques :**

**1. Présentation du dossier**

Le Conseil a été saisi en vue de valider un (01) support pédagogique présenté par :

**Mme. SEKLAB Farida**, Maître de conférences classe A ;

Intitulé : « محاضرات في مقياس المدخل للعلوم القانونية (نظرية الحق) »

Destiné aux étudiants de 1<sup>ère</sup> année de Licence en droit.

**2. Résolution**

Au vu des rapports favorables des deux (2) experts désignés et validés par le comité scientifique du département des enseignements de base en droit date du 23 février 2023 ;

Après examen du support pédagogique présenté par **Mme. SEKLAB Farida** et s'être assuré qu'il répond aux normes pédagogiques et scientifiques communément admises, le Conseil scientifique le valide au titre de polycopié.

## **Point n° 4 : Adoption de critères de sélection d'admissibilité au programme de mobilité de courte durée et de perfectionnement à l'étranger :**

### **1. Stages de courte durée et de perfectionnement (Critères de classement des doctorants non-salariés, et enseignants chercheurs permanents) :**

**a- Premier critère :** priorité aux candidats n'ayant pas bénéficiés de stage antérieur (notation 10 pts).

**Critère complémentaire :** 01 point supplémentaire par année d'inscription au doctorat. En cas d'égalité dans le classement, il est tenu en compte la production scientifique des candidats.

**b- Le deuxième critère :** les candidats ayant déjà bénéficiés d'un stage antérieur notation (5 points).

**Critère complémentaire :** 01 point supplémentaire par année d'inscription au doctorat moins le nombre de stages effectués. En cas d'égalité dans le classement, il est tenu en compte la production scientifique des candidats.

### **2. Stages de courte durée de haut niveau :**

**a- Premier critère :** Priorité aux candidats n'ayant pas bénéficiés de stage antérieur dans le grade.

**Critères complémentaires :** En cas d'égalité dans classement, il est tenu en compte la date de la promotion en grade. En cas d'égalité, il est tenu en compte la production scientifique des candidats.

**b- Le deuxième critère :** Les candidats ayant déjà bénéficiés d'un stage antérieur dans le grade : notation (25 points), moins un point (01 point) pour chaque stage effectué.

**Critère complémentaire :** En cas d'égalité dans le classement, il est tenu en compte la production scientifique et pédagogique des candidats.

S'agissant des enseignants du grade de Maître de Conférences classe « B », le Conseil a décidé que cette catégorie d'enseignants n'a droit qu'à un seul stage dans le grade « MC. B », le Conseil a par ailleurs, décidé la répartition des 30 % alloués aux stages de courte durée de haut niveau en fonction du nombre de dossiers déposés par les enseignants appartenant aux grades de Professeurs, MC- A et MC-B.

### **3. Tableau indicatif et de notation de la production scientifique et pédagogique**

<b>Production scientifique et pédagogique</b>	<b>notation</b>
Ouvrage	02 (pts)
Articles publié dans une revue classe A et B	02 (pts)
Article publié dans une revue classe C	1.5 (pts)
Article publié dans un ouvrage collectif	01 (pts)
Polycopie	01 (pts)
Communication internationale publiée	0.75 (pts)
Article publié dans une revue non classée	0.5 (pts)
Communication internationale non publiée	0.5 (pts)
Communication nationale publiée	0.5 (pts)
Communication nationale non publiée	0.25 (pts)

**NB.** - La note du polycopié ne peut être comptabilisée pour les doctorants non-salariés.

## Point n° 5 :

Le Conseil a été saisi en vue d'une demande d'intégration d'un enseignant étranger au comité scientifique de la Revue Académique de la Recherche juridique ; le Docteur Florine Micayelle Tsapzeu Kemtang, Docteur en droit public, Université des Dschang, Cameroun., demande émise par le Dr. Taouilt Karim, Rédacteur en chef de revue.

Après examen de la demande, le Conseil scientifique émet un avis favorable à l'intégration du Docteur Florine Micayelle Tsapzeu Kemtang au comité scientifique de la Revue.

## Conclusion des travaux

### 1. Résolutions approuvées

- 1) Validation des projets de Thèses de 3<sup>ème</sup> cycle en vue de l'obtention du Doctorat (LMD) ;
- 2) Validation d'un (01) support scientifique ;
- 3) Validation d'un support pédagogique ;
- 4) Adoption de critères de sélection d'admissibilité au programme de mobilité de courte durée et de perfectionnement à l'étranger.
- 5) Validation de la Demande d'intégration du comité scientifique de la Revue Académique de la Recherche Juridique.

### 2. Recommandations Néant.

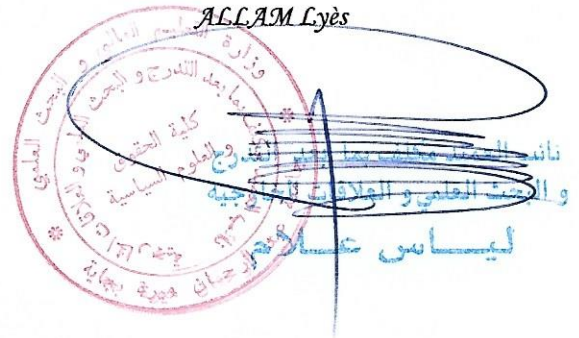
Bejaia, le 28 février 2023

*Le Président du conseil scientifique  
de la faculté  
AÏSSAOUI Azedine*

*Le Secrétaire de séance  
ALLAM Lyès*



رئيس المجلس العلمي  
الأستاذ: عز الدين عيساوي



- Copie à Monsieur le Recteur de l'Université.
- Copie à Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé des Etudes.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé de la Post-Graduation et de la Recherche.
- Copie pour affichage.